

**OBJET**

**CONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSES  
A L'ECOLE MATERNELLE DES TAMARINS A SAINTE-CLOTILDE**

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE BSO  
LOT N°1 : GO – VRD – CHARPENTE COUVERTURE – METALLERIE – PLOMBERIE

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE TECHNIC ALU OI  
LOT N°3 : MENUISERIES ALUMINIUM

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE FENELEC  
LOT N°5 : ELECTRICITE

---

**DELIBERATION ANTERIEURE**

07/1-27 du 22 mars 2007 (approbation du programme de l'opération et autorisation de lancer l'appel d'offres et de signer les marchés)

**RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET**

En raison de la configuration du terrain disponible, la réalisation du projet est la suivante :

- 1 salle de classe au rez-de-chaussée,
- 1 salle de classe au 1<sup>er</sup> étage avec la mise en place d'un ascenseur pour une meilleure accessibilité,
- l'aménagement de la cour,
- 1 coursive reliant le nouveau bâtiment aux classes existantes.

**RAPPEL DES MONTANTS DES MARCHES DES TRAVAUX**

LOTS		ENTREPRISES	MONTANTS INITIAUX (TTC)
LOT N°1	GO-VRD-CHARPENTE	BSO	278 322.25
LOT N°2	PEINTURE	PLAQUISTE REUNION	18 548.08
LOT N°3	MENUISERIE ALUMINIUM	TECHNIC ALU OI	14 913.91
LOT N°4	RENETEMENTS DURS	BSO	8 945.83
LOT N°5	ELECTRICITE	FENELEC	25 929.11
LOT N°6	ELEVATEUR PMR	OTIS	23 327.50

**MOTIVATIONS DES AVENANTS N°1 AUX LOTS 1, 3 et 5**

L'exécution des travaux a nécessité des modifications entraînant les plus ou moins values suivantes :

**Lot 1 : entreprise BSO**

- Remplacement partiel du réseau d'eau pluvial obturé à l'arrière des sanitaires, du fait d'une faible pente ;
- Modification de la charpente de l'auvent de l'entrée principale pour alléger la structure ;
- Mise aux normes accessibilité de la sécurité des cheminements piétons existant ;
- Modification des aménagements extérieurs en restituant les espaces verts.

L'incidence financière sur le marché est la suivante :

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Marché initial	256 518.20	278 322.25
Montant de l'avenant	6 380.90	6 923.28
<b>Total du marché</b>	<b>262 899.00</b>	<b>285 245.53</b>

**Lot n°3 : TECHNIC ALU OI**

- suppression d'une jalousie dans une salle de classe au droit du tableau

L'incidence financière sur le marché est la suivante :

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Marché initial	14 723.00	14 913.91
Montant de l'avenant	- 484.00	- 525.14
<b>Total du marché</b>	<b>14 239.00</b>	<b>14 388.77</b>

**Lot n°5 : FENELEC**

- Suppression d'un luminaire pour tableau et d'un interrupteur dans chaque salle de classe.

L'incidence financière sur le marché est la suivante :

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Marché initial	23 897.80	25 929.11
Montant de l'avenant	- 388.96	- 422.02
<b>Total du marché</b>	<b>23508.84</b>	<b>25 507.09</b>

**Récapitulatif :**

<b>LOT</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant Base en € TTC</b>	<b>Avenant en € TTC</b>	<b>Nouveau Montant en € TTC</b>	<b>% Augmentation</b>
Lot 1	BSO	278 322.25	6923.28	285 245.53	+ 2.50
Lot 3	TECHNIC ALU OI	14 913.91	- 525.14	14 388.77	- 3.29
Lot 5	FENELEC	25 929.11	- 422.02	25 507.09	- 1.63

**DEMANDE D'AUTORISATION**

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, je vous demande en conséquence :

1. d'approuver les Avenants n°1 :
  - au lot n°1 : GO – VRD – CHARPENTE COUVERTURE – METALLERIE – PLOMBERIE de l'entreprise BSO pour un montant de 6 923.28 €TTC ;
  - au lot n°3 : menuiserie aluminium de l'entreprise TECHNIC ALU OLI pour un montant de – 525.14 €TTC ;
  - au lot n°5 : électricité, de l'entreprise FENELEC pour un montant de – 422.02 €TTC.
2. de m'autoriser à signer les Avenants aux marchés des lots 1, 3 et 5.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

**OBJET**

**CONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSES  
A L'ECOLE MATERNELLE DES TAMARINS A SAINTE-CLOTILDE**

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE BSO  
LOT N°1 : GO – VRD – CHARPENTE COUVERTURE – METALLERIE – PLOMBERIE**

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE TECHNIC ALU OI  
LOT N°3 : MENUISERIES ALUMINIUM**

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE FENELEC  
LOT N°5 : ELECTRICITE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N°08/3-04 du Maire ;

Vu le Rapport de Madame Ericka BAREIGTS, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve les Avenants n°1 :

- au lot n°1 : GO – VRD – CHARPENTE COUVERTURE – METALLERIE – PLOMBERIE de l'entreprise BSO pour un montant de 6 923.28 € TTC ;
- au lot n°3 : menuiserie aluminium de l'entreprise TECHNIC ALU OLI pour un montant de – 525.14 € TTC ;
- au lot n°5 : électricité, de l'entreprise FENELEC pour un montant de – 422.02 € TTC.

DELIBERATION N° 07/3-04

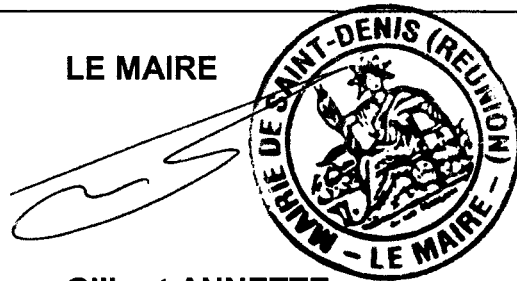
**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer les Avenants.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 27 MAI 2008

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

**CONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSES  
A L'ECOLE MATERNELLE DES TAMARINS A SAINTE CLOTILDE**

**AVENANT N°1**

**AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE BSO  
LOT N°1 – G.O. – V.R.D. – CHARPENTE COUVERTURE  
METALLERIE - PLOMBERIE**

**A – IDENTIFICATION**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint Denis, 4 rue de Paris,  
97717 Saint Denis Messag Cedex 9

**Maître d'œuvre :** Arche Conception Architecture,  
15 bd Lacaussade - 97400 Saint Denis

**Entreprise titulaire du lot n°1 :** BSO – ZA rue Raymond Vénérosy  
97 827 LE PORT CEDEX

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	256 518.20	278 322.25
Montant de l'avenant n°1	6 380.90	6 923.28
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>262 899.10</b>	<b>285 245.53</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	+ 2.50 %	+2.50 %

**B – OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les travaux modificatifs à effectuer par l'entreprise BSO par rapport à son marché initial à savoir :

- le remplacement partiel du réseau d'eau pluvial obturé à l'arrière des sanitaires, du fait d'une faible pente ;
- la modification de la charpente de l'auvent de l'entrée principale pour alléger la structure ;
- la mise aux normes vis à vis de la sécurité des équipements existants en la reprise des allées bétonnées et la pose de garde corps et de portillon ;
- la modification des aménagements extérieurs en restituant les espaces verts.

## **Article 2 : Montant du présent avenant**

Le montant est arrêté à :

	€ HT	€ TTC
<b>MOINS VALUE</b>		
- <u>Voirie – Réseaux divers</u> :	- 5 465.60	- 5 930.18
• réseau électrique enterré		
• enrobé côté réfectoire		
- <u>charpente – couverture</u>	- 2 300.00	- 2 495.50
• habillage débords de toiture sur préau côté bâtiment existant		
<b>PLUS VALUE</b>		
- <u>Voirie – réseaux divers</u>		
• réseau d'EP à l'arrière de sanitaire	3 332.50	3 615.76
• reprise dallage sous coursive menant au préau couvert et à l'arrière du sanitaire	2 509.00	2 722.27
• reprise du muret au droit de la cour de récréation	1 605.00	1 741.43
- <u>Charpente</u>	5 175.00	5 617.88
• thermolaquage des tubes visibles		
- <u>Métallerie</u>		
• modification de portillons dans l'entrée principale et du local jardinier		
• garniture et pose de garde corps au droit de l'entrée côté ravine	1 525.00	1 654.62
• supplément de clôture au droit du parking		
- <u>Espaces verts</u>		
• mise en place de terre végétale à l'arrière du sanitaire		
• fourniture et pose de bordures		
<b>Total des travaux en plus et moins value</b>	<b>6 380.90</b>	<b>6 923.08</b>

## **Avenant 3 : Montant du marché**

	€ HT	€ TTC
Total des travaux supprimés	256 518.20	278 322.25
Nouveau montant du marché	6 380.90	6 923.28
	<b>262 899.20</b>	<b>285 245.53</b>

**Deux cents quatre vingt cinq mille deux cents quarante cinq euros et cinquante trois centimes.**

**Article 4 : délais**

Le présent avenant modifie les délais, et la période d'exécution est prorogée de 1,5 mois.

**Article 5 : Conditions générales**

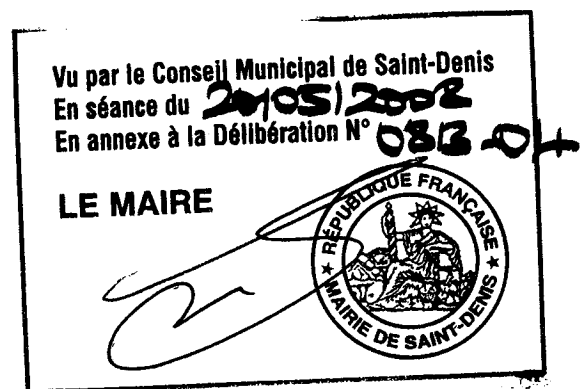
Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

**C – SIGNATURES**

A Saint-Denis, le

Le titulaire

le Maître d'ouvrage





**CONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSES  
A L'ECOLE MATERNELLE DES TAMARINS A SAINTE CLOTILDE**

**AVENANT N°1**

**AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE TECHNIC ALU OI  
LOT N°3 – MENUISERIES ALUMINIUM**

**A – IDENTIFICATION**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint Denis, 4 rue de Paris,  
97717 Saint Denis Messag Cedex 9

**Maître d'œuvre :** Arche Conception Architecture,  
15 bd Lacaussade - 97400 Saint Denis

**Entreprise titulaire du lot n°3 :** TECHNIC ALU OI, 36 Parc d'Activité de la Mare  
Ilot 6 – 97438 Sainte Marie

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	14 723.00	14 913.91
Montant de l'avenant n°1	- 484.00	- 525.14
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>14 239.00</b>	<b>14 388.77</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	- 3.29 %	- 3.29 %

**B – OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les travaux modificatifs à effectuer par l'entreprise TECHNIC ALU OI par rapport à son marché initial à savoir :

- la suppression d'une jalousie dans la salle de classe au droit du tableau.

**Article 2 : Montant du présent avenant**

Le montant est arrêté à :

	€ HT	€ TTC
Suppression d'une jalousie	- 484.00	- 525.14
<b>Total des travaux supprimés</b>	<b>- 484.00</b>	<b>- 525.14</b>

**Avenant 3 : Montant du marché**

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	14 723.00	14 913.91
Montant de l'avenant n°1	- 484.00	- 484.00
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>14 239.00</b>	<b>14 388.77</b>

**Quatorze mille trois cent quatre vingt huit euros et soixante dix sept centimes  
toutes taxes comprises.**

**Article 4 : délais**

Le présent avenant modifie les délais, et la période d'exécution est prorogée de 1,5 mois.

**Article 5 : Conditions générales**

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

C – SIGNATURES

A Saint-Denis, le

Le titulaire

le Maître d'ouvrage



**CONSTRUCTION DE DEUX SALLES DE CLASSES  
A L'ECOLE MATERNELLE DES TAMARINS A SAINTE CLOTILDE**

**AVENANT N°1**

**AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE FENELEC  
LOT N°5 – ELECTRICITE**

**A – IDENTIFICATION**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint Denis, 4 rue de Paris,  
97717 Saint Denis Messag Cedex 9

**Maître d'œuvre :** Arche Conception Architecture,  
15 bd Lacaussade - 97400 Saint Denis

**Entreprise titulaire du lot n°5 :** FENELEC, 19 ruelle Camp Jacquot  
97400 Saint-Denis

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	23897.80	25929.11
Montant de l'avenant n°1	- 388.96	- 422.02
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>23508.84</b>	<b>25 507.09</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	-1.63 %	- 1.63 %

**B – OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les travaux modificatifs à effectuer par l'entreprise FENELEC par rapport à son marché initial à savoir :

- la suppression d'un luminaire pour tableau et d'un interrupteur dans chaque salle. Initialement, il était prévu deux luminaires et deux interrupteurs par classe.

**Article 2 : Montant du présent avenant**

Le montant est arrêté à :

	€ HT	€ TTC
Suppression des luminaires et des interrupteurs	- 388.96	- 422.02
<b>Total des travaux supprimés</b>	<b>- 388.96</b>	<b>- 422.02</b>

**Avenant 3 : Montant du marché**

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	23897.80	25 929.11
Montant de l'avenant n°1	- 388.96	- 422.02
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>23508.84</b>	<b>25 507.09</b>

**Vingt cinq mille cinq cents sept euros et neuf centimes toutes taxes comprises.**

**Article 4 : délais**

Le présent avenant modifie les délais, et la période d'exécution est prorogée de 1,5 mois.

**Article 5 : Conditions générales**

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

C – SIGNATURES

A Saint-Denis, le

Le titulaire

le Maître d'ouvrage

